

BILLET D'AFRIQUE



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**TOTAL, RENDEZ-VOUS AU TRIBUNAL ?
DES ACTIVITÉS AFRICAINES DE LA MULTINATIONALE
VISÉES PAR UNE NOUVELLE PROCÉDURE**

Uranium du Niger / Libye / Togo / Guinée / Burundi

Marketing politique

Macron a organisé le 11 juillet un « grand débat » avec des « représentants » des diasporas africaines (rassurez-vous, il s'agissait des premiers de cordée et non de cette partie de la diaspora qui croupit dans les centres de rétention...) en présence du président ghanéen Nana Akufo-Addo. L'Elysée, qui avait promis « un débat spontané, sans tabou » (*LeMonde.fr*, 10/07) a réitéré sa volonté d'ouvrir « une nouvelle page » dans la relation entre la France et l'Afrique (*LeMonde.fr*, 11/07). C'est certain qu'un dirigeant anglophone élu démocratiquement présentait mieux pour faire passer ce message qu'un vieux dictateur de la Françafrique. Pas sûr en revanche que cela suffise pour faire oublier les invariants de la politique africaine de la France, dont on vient d'avoir un nouvel exemple en Libye... (cf. p. 4)

Gabegie et libéralisme

Tous les dirigeants politiques et militaires français et africains en conviennent désormais : il n'y aura pas de solution au problème du djihadisme en Afrique tant que le terreau social et politique sur lequel il prospère n'aura pas été traité. En clair, tant qu'une jeunesse révoltée par la corruption des élites n'aura d'autre avenir que de croupir dans la misère... Mais force est de constater qu'il ne s'agit que de belles paroles et que les vraies priorités n'ont guère changé. Le Niger, un des pays les plus pauvres du monde, vient ainsi de mobiliser « pas moins de 450 milliards de francs CFA (687 millions d'euros), soit l'équivalent de près d'un quart du budget de l'État en 2019 » en infrastructures de prestige (nouvel aéroport, nouvelles routes, nouveaux hôtels de luxe) uniquement pour accueillir un sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA) le 4 juillet dernier (*Mediapart*, 04/07). Selon le gouvernement, 80 % des dépenses renaissent dans le cadre de partenariats public-privé



Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Marie Bazin - **Directeurs de la rédaction** Mathieu Lopes, Thomas Noirot - **Comité de rédaction** R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, Y. Thomas, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétilton - **Ont contribué à ce numéro** E. Cailleau, L. Ciarabelli, T. Borrel, R. Petit - **Image de Une** : Mobilisation Break Free from oil, gaz and coal, au Nigeria en mai 2016 (CC Break Free) **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0221G87632 - **Dépôt légal** juillet 2019 - ISSN 2115-6336 - **Imprimé par** Imprimerie 3 A, 7 rue Marie Pia - 91480 Quincy-s-s-Sénart

(PPP), le reste étant à la charge de l'État. Et c'est ce même sommet qui a entériné la création d'une zone de libre-échange continentale (ZLEC) qui profitera d'abord aux plus grandes entreprises africaines et aux filiales des multinationales étrangères, au détriment des activités qui contribuent à l'autosuffisance, notamment alimentaire, des populations. Les insurrections djihadistes ont de beaux jours devant elles...

Sarkozy, toujours pas entré dans l'histoire

Des fautes de syntaxe de l'ancien président de la République aux règlements de compte politiques, *Mediapart* (30/06) décortique le dernier ouvrage de Nicolas Sarkozy, sobrement intitulé *Passions* (éditions de l'Observatoire), nous épargnant une dépense superflue. Petits extraits sur les sujets qui nous intéressent : à propos des émeutes de l'automne 2005 dans les banlieues françaises, « la description des opérations de maintien de l'ordre fleure la guerre coloniale et ses relents », note le journaliste qui cite ce passage : « Nous remportâmes, même, quelques succès sur le terrain. L'utilisation pour la première fois en France des hélicoptères était très prometteuse. Elle aidait beaucoup les troupes. » Et sur la colonisation : « L'avenir de l'Europe est au Sud. Le rêve européen a besoin du rêve méditerranéen. Ce rêve qui fut celui de Bonaparte en Égypte, de Napoléon III en Algérie, de Lyautey au Maroc. Il ne fut pas tant un rêve de conquête qu'un rêve de civilisation. » Quelques lignes plus bas : « Beaucoup de ceux qui partirent vers le Sud n'étaient ni des monstres ni des exploiters. Ils construisirent des routes, des ponts, des écoles, des hôpitaux. » Refrain connu...

Paul Biya, persona non grata

« D'après une ONG spécialisée dans la lutte anti-corruption, le chef d'État camerounais aurait déjà passé, depuis son élection il y a 37 ans, plus de quatre ans et demi à l'étranger, dont une bonne partie au très chic hôtel Intercontinental de Genève où il aurait ses habitudes. La même ONG estime le coût d'une seule nuit à l'hôtel pour le président et son entourage à 40 000 dollars », rapporte *RFI* (04/07). Et à ce prix-là, on ne peut même pas être tranquille ! Le 1er juillet, des opposants camerounais se faisant

passer pour des responsables ivoiriens ont tenté de s'infiltrer dans l'hôtel, d'où ils ont été refoulés par les gros bras du dictateur, qui ont molesté au passage un journaliste venu couvrir les événements, en lui confisquant son matériel. À la suite d'une plainte de ce dernier, la police helvétique est intervenue pour procéder à des interpellations, conduisant Biya à écourter son séjour avant une nouvelle action des militants. L'ambassadeur du Cameroun à Berne a été convoqué au ministère suisse des Affaires étrangères et un député a même lancé une pétition intitulée « Pour que Genève déclare Paul Biya persona non grata » qui a récolté près de 15 000 signatures. Avis aux parlementaires français pour le prochain séjour dans l'hexagone des dictateurs amis de la France...

Les Burkinabè piqués aux OGM

Au Burkina Faso, le régime de Blaise Compaoré avait ouvert grand les portes du pays à Monsanto, qui y avait développé un coton OGM de façon commerciale dès 2008 (cf. *Billets* n°204, juillet-août 2011). Après l'insurrection populaire qui renversa le régime fin 2014, le pays abandonna ce coton transgénique en 2016, pour des raisons économiques : non seulement il contribuait à ruiner davantage les cotonculteurs, mais il faisait surtout perdre de l'argent aux puissantes sociétés cotonnières, qui mirent fin à cette première expérimentation géante d'Afrique de l'Ouest (cf. *Billets* n°255, mars 2016). Mais les Burkinabè ne sont pas débarrassés des OGM, loin s'en faut : outre des expérimentations sur d'autres cultures, vivrières notamment (comme le haricot niébé, via des financements de la Fondation Bill et Melinda Gates), le pays vient de passer à l'étape supérieure dans un programme de lutte contre le paludisme consistant à lâcher des moustiques mâles transgéniques stériles, pour qu'ils réduisent la population totale de l'espèce de moustique responsable de la propagation du parasite responsable de 27 000 morts par an au Burkina (*Le Monde*, 7/07). C'est encore une phase de test, mais grandeur nature : des milliers de moustiques (rendus fluorescents pour les reconnaître !) ont été lâchés. Peu importe que cette réponse technologique soit vouée, dans le meilleur des cas, à être renouvelée régulièrement pour contenir artificiellement la population de moustiques, qui prolifèrent là où la misère et le manque d'infrastructures sanitaires offrent des eaux croupies : c'est autant de bénéfices futurs. Alors que lutter contre les causes sociales ne rapporterait rien.

En 2000, François-Xavier Verschave écrivait que « l'invisible est inavouable, il n'est possible que parce qu'on ne le sait pas » : l'idée prévalait alors que lever le voile d'opacité qui entourait la Françafrique suffirait à faire bouger les lignes de l'action collective. La même année, Total absorba la sulfureuse Elf, en plein scandale politico-judiciaire. Créé en 1997, le collectif « Elf ne doit pas faire la loi en Afrique » se rebaptisa en conséquence et « TotalFinaElf ne doit pas faire la loi » continua de revendiquer « la fin de l'impunité, le rétablissement de la justice et la mise en place d'un système de transparence ». Hélas, deux décennies plus tard, force est de constater que braquer les projecteurs de l'information ne suffit pas : un scandale peut en chasser un autre et il suffit souvent aux acteurs concernés de faire le dos rond, avec quelques justifications hasardeuses, en attendant que l'orage passe – l'actualité nous le montre encore une fois avec les missiles de l'armée française retrouvés au mains des putschistes en Libye (lire p.4). Outre la lassitude et la passivité générales, une des raisons en est sans doute une forme de foi atavique en l'institution judiciaire : « si c'est si grave, il devrait y avoir un procès », semble vouloir le bon sens populaire. D'ailleurs, même si le procès de l'affaire Elf n'a consisté qu'à mettre en cause certains agissements personnels à la marge d'un système qui ne fut nullement jugé, la tenue de ce procès a crédibilisé dans l'opinion publique les accusations portées contre le système Elf. Mais le procès de Total reste à faire.

Problème : jusqu'à présent, le droit français ne permettait pas d'établir de lien entre les agissements d'une filiale à l'étranger -par exemple en Ouganda- et sa société mère en France. Le droit ne voyait que des entités juridiquement distinctes, sans saisir l'ensemble créé par des liens de contrôle économique et politique, la multinationale : pour reprendre la formule du philosophe Alain Deneault¹, « c'est comme

si le droit commercial ne reconnaissait pas une image, mais seulement les pixels qui la forment ». Mais depuis 2017, la loi française sur le devoir de vigilance des multinationales a créé de nouvelles obligations pour les sociétés mères vis à vis de l'ensemble du groupe : elle a ainsi levé un voile essentiel, celui dit de l'autonomie de la personnalité juridique des filiales.

Cela permettrait-il de faire condamner un monstre comme Total ? Comme l'explique Alain Deneault, des entreprises si puissantes obtiennent généralement « une rédaction de la loi compatible avec leurs intérêts particuliers, de façon à faire passer pour "légales", avec tout ce qu'infère cette qualification, un grand nombre d'actions que la morale élémentaire, pourtant, ré-

LEVER LE VOILE

prouve. (...) Les entreprises multinationales semblent réaliser dans les termes mêmes de la loi et en conformité avec le droit ce qui relève souvent de méfaits, voire d'abominations pour le commun. C'est, tous les jours, le crime parfait. » A priori insuffisante, la loi sur le devoir de vigilance des multinationales n'en a pas été moins âprement combattue par les lobbys patronaux, qui ont même obtenu que le Conseil constitutionnel en censure une partie. Mais elle reste un outil unique, pour tenter de forcer la porte du tribunal : fin juin, Survie, les Amis de la Terre France et quatre ONG ougandaises ont ainsi initié une procédure judiciaire contre Total. Car au-delà d'un idéal qui guide l'engagement des militant.e.s de Survie, si « la justice » désigne une institution partielle et imparfaite qui protège trop souvent les puissants, elle reste un levier d'action collective qu'il faut en permanence construire, défendre et renforcer. Cette procédure sera un test intéressant : les prochains mois permettront de lever le voile sur nos interrogations quant à l'efficacité de cette loi et peut-être aussi de la renforcer pour lutter, enfin, contre l'impunité.

Thomas Noiroit

1. Alain Deneault, *Le Totalitarisme pervers*, éd. Rue de l'échiquier, 2017.

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE
- 3 ÉDITO Lever le voile
- 4 COUPS TORDUS La France démasquée en Libye
- 5 PILLAGE Total et Françafrique, l'histoire évolue mais continue

- 7 JUSTICE Total, rendez-vous au tribunal
- 11 TÉMOIGNAGE « Cette loi offre une nouvelle possibilité d'agir »
- 13 PILLAGE Fin de partie pour Orano au Niger ?
- 14 FRANCE-TOGO Coopération militaire et discrétion diplomatique
- 15 COOPÉRATION MILITAIRE Le bon sens français de la répression pré-électorale.

COUPS TORDUS

LA FRANCE DÉMASQUÉE EN LIBYE

La découverte de quatre missiles antichars vient confirmer le soutien français à la tentative de coup d'Etat du maréchal Haftar.

Tandis que son offensive contre Tripoli piétine, faute d'avoir réussi à retourner certaines milices, Haftar vient de subir une défaite importante en perdant la ville stratégique de Gheryan. Les troupes fidèles à Favez al- Sarraj ont notamment bénéficié de l'aide militaire de la Turquie, en violation de l'embargo international sur les armes qui frappe le pays. Un embargo qui n'est pas non plus respecté par les parrains du maréchal Haftar : en témoigne une récente découverte embarrassante pour la diplomatie française, mais guère surprenante... En fuyant précipitamment la ville de Gharian, les milices d'Haftar ont laissé sur place un stock d'armes parmi lesquelles se trouvaient quatre missiles antichars Javelin de fabrication américaine. Les autorités libyennes ont d'abord accusé les Émirats arabes unis, mais une enquête du département d'État américain a fuité dans le *New York Times* (09/07), révélant que les missiles, d'un coût de 170 000 dollars l'unité, faisaient en réalité partie d'un lot acquis par la France en 2010

Les perles de Parly

Les missiles « *appartiennent effectivement aux armées françaises, qui les avaient achetés aux États-Unis* », a alors reconnu le ministre des Armées (AFP, 10/07). Mais ce dernier se défend d'avoir violé l'embargo sur les armes ou d'avoir apporté un quelconque soutien à Haftar. Le tout assorti d'explications qui ne semblent avoir convaincu personne. Selon le ministère, ces armes étaient destinées à « *l'autoprotection d'un détachement français déployé à des fins de renseignement en matière de contre-terrorisme* ». Par ailleurs, elles seraient « *endommagées et hors d'usage* » et auraient été « *temporairement stockées dans un dépôt en vue de leur destruction* ». Enfin, « *il n'a jamais été question ni de vendre, ni de céder, ni de prêter ou de transférer ces munitions à quiconque en Libye* ». « *Interrogée par les députés, la ministre s'est très vite réfugiée derrière le "secret-défense" pour ne pas répondre aux questions* », rapporte *Mediapart* (10/07). « *A l'écouter, c'est limite si nous ne lui posons pas des questions stupides*, renchérit le député

communiste André Chassaigne qui a le premier interrogé la ministre sur ces missiles français en Libye. *Elle nous a répété la version de son ministère sans apporter aucune précision à nos questions et notamment celle-ci : que font des officiers du renseignement français avec des missiles anti-char sur la ligne de front ?* ».

Questions sans réponse

Les réponses lapidaires auxquelles s'accroche le ministère soulèvent en effet davantage de questions qu'elles ne fournissent d'éclaircissements. Si les missiles étaient hors d'usage, comment pouvaient-ils servir à la protection d'un détachement français ? Pourquoi étaient-ils entreposés dans l'arsenal militaire du maréchal Haftar ? Alors que la France dément soutenir l'offensive de ce dernier, comment expliquer la présence d'agents français à Gharian, que l'ambassade de France avait démenti sur Twitter quelques jours plus tôt ? La guerre contre le terrorisme a bon dos... Selon *Mediapart*, la France « *violerait également l'accord commercial passé avec les États-Unis et qui interdit formellement la réexportation ou revente ou dissémination de ce type de missiles* ». Quant à Washington, elle « *s'inquiète aussi d'une possible main basse de l'organisation État islamique sur cet armement alors que l'organisation terroriste a relancé ses activités dans le sud du pays* » (*Rfi.fr*, 10/07).

Colère libyenne

Pas de chance : le ministre de l'Intérieur libyen, Fathi Bachagha, venait d'annoncer une reprise de la coopération sécuritaire, rompue deux mois plus tôt (cf. *Billets* n°287, mai 2019) faisant mine de considérer que la France « *aurait changé sa position en ce qui concerne son soutien à Khalifa Haftar pour se rapprocher du GNA [Government of National Accord, reconnu par l'ONU]* ». La France s'était engagée « *à contribuer à former des forces dans le domaine de la sécurité nationale, la police et la gendarmerie* » ainsi qu' « *une unité de la garde présidentielle* » (*Rfi.fr*, 27/06). Après l'identification des missiles, le ministre des affaires étrangères du GNA, Mohamad Tahar

Siala, a demandé à Le Drian « *d'expliquer de manière urgente le mécanisme par lequel les armes françaises découvertes à Gharian sont parvenues aux forces de Haftar* » et de préciser « *les quantités d'armes* » qu'aurait fournies Paris au maréchal, et « *dont l'existence contredit les déclarations du gouvernement français (...) de soutien au GNA, comme seul reconnu internationalement* ». En réponse, c'est la ministre française des Armées qui s'est contentée de démentir ces accusations et de répéter les éléments de langage officiels. Les autorités françaises ne peuvent évidemment pas reconnaître une violation de l'embargo que la France est censée faire respecter en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, ou un soutien à la tentative de putsch du maréchal Haftar et à une offensive qui a déjà provoqué plus de 1000 morts et 5500 blessés. Pour le chercheur Jalel Harchaoui, interrogé par *Mediapart*, l'explication est pourtant simple : « *nous avons désormais (...) une preuve indéniable de ce que l'on sait tous : la France mène une guerre secrète en Libye. Elle soutient Haftar même militairement. Elle souhaite que son poulain Haftar gagne, car elle est pour une dictature en Libye, elle voit en lui ce qu'elle aime en Égypte, un autoritarisme rigide sans aucune liberté individuelle* ». Rien de très neuf, donc...

Raphaël Granvaud

Dernière minute

Selon les confidences de « *plusieurs diplomates et officiers* » recueillies par *Le Canard enchaîné* (17/07), il y aurait encore aujourd'hui, « *conformément à la volonté élyséenne* », pas moins d'« *une centaine* » d'agents de la DGSE (direction générale de la Sécurité extérieure, service de renseignement connu pour ses coups tordus et son service Action) à « *coopérer* » avec l'armée du Maréchal Haftar. Si ces informations sont exactes, il est clair que l'assaut sur Tripoli est une co-production franco-libyenne...

PILLAGE

TOTAL ET FRANÇAFRIQUE, L'HISTOIRE ÉVOLUE MAIS CONTINUE

Total est devenue la première entreprise française en absorbant en 2000 le groupe public français Elf-Aquitaine alors ébranlé par un scandale politico-financier qui a mis au jour un système de corruption et de diplomatie parallèle de l'État français en Afrique. C'est aujourd'hui une firme globalisée, dans laquelle ce qu'on désigne comme « les intérêts français » sont minoritaires et pour laquelle l'Afrique ne représente plus qu'un élément parmi d'autres de sa stratégie économique. Elle n'en continue pas moins d'utiliser son héritage français pour conquérir de nouveaux marchés.



Patrick Pouyanné, PDG de Total, fin 2018 lors de la signature d'une convention pour la création de la Chaire "Défis technologiques pour une énergie responsable" au sein de l'École polytechnique, haut-lieu de formation de la future élite française (photo licence CC Ecole polytechnique). Pouyanné est par ailleurs parrain de la promotion 2017.

Total est issue de la Compagnie française des pétroles (créée en 1924 et devenue « Total » en 1954), de Petrofina (Compagnie financière belge des pétroles) avec laquelle elle a fusionné en 1999 et d'Elf-Aquitaine, qu'elle a acquise en 2000.

Françafrique en héritage

Lorsque l'on pense Total et Françafrique, c'est surtout l'héritage d'Elf qui est visé. Le groupe français a été créé en 1966, suite à la découverte de réserves pétrolières au Gabon et en Algérie, par De Gaulle soucieux de l'indépendance énergétique de la France mais aussi d'offrir une couverture pour les services secrets français en Afrique. Elf a fait

la pluie et le mauvais temps dans les pays du pré-carré français pendant plusieurs décennies : financement de dictateurs comme au Cameroun (où les recettes du pétrole sont restées longtemps hors du budget public), de mascarades électorales comme au Gabon, de coups d'État sanglants et de guerres civiles comme au Congo-Brazzaville en 1997.

Rattrapée par la justice à partir de 1994, son image ternie, Elf est passée sous les couleurs de Total. Seulement, ce sont des individus qui ont été jugés et condamnés (avec des peines partiellement appliquées), pas les pratiques, le système de corruption, les réseaux... dont Total a hérité.

Aujourd'hui Total reste la plus grosse entreprise française¹ et la quatrième major mondiale du pétrole et du gaz². Selon son Document de référence 2018, son chiffre d'affaire de près de 210 milliards de dollars était en augmentation de 22 % par rapport à 2017, et de 40 % par rapport à 2016, tirant profit essentiellement de la forte croissance de sa production réalisée dans plus de 50 pays dans le monde, et de la hausse des prix des hydrocarbures. Composée de près de 1200 filiales implantées dans plus de 130 pays, Total est une multinationale au sens propre du terme. Comme le souligne Alain Deneault³, on peut d'ailleurs se demander si Total a une « nationalité » : son

1. 103,3 milliards d'euros de bénéfices cumulés en 10 ans (dont 11,5 milliards pour la seule année 2018), voir « Les 10 sociétés françaises les plus riches du

monde », Café de la Bourse, 19 juin 2019.

2. 4ème groupe intégré pétrolier et gazier coté dans le monde selon le critère de la capitalisation boursière.

3. Alain Deneault, *Le Totalitarisme pervers*, éd. Rue de l'échiquier, 2017.

capital, selon son site internet, n'est détenu par des acteurs français qu'à hauteur de 26,6 %. Les actionnaires institutionnels (ceux qui, par leur poids dans le capital, contrôlent réellement l'entreprise selon Alain Deneault) proviennent seulement pour 15,5 % de la France, derrière l'Amérique du Nord (31,8%), le reste de l'Europe (18,7%) et juste devant le Royaume Uni (13,2%).

Total, une puissance africaine

En 2018 l'Afrique représentait 28 % de la production de pétrole et de gaz de Total (Nigeria, Angola, Congo Brazzaville, Algérie, Libye, Gabon), part relativement stable depuis 2004 bien qu'ayant tendance à diminuer⁴.

Si l'Afrique n'occupe pas une place majeure – quoiqu'essentielle – pour Total, la réciproque est en revanche vraie. Le groupe exploite une grande partie du pétrole des 4 premiers pays producteurs du continent (Nigeria, Angola, Algérie, Libye) et s'oriente vers un renforcement de ses approvisionnements africains notamment avec des projets d'exploitation très prometteurs à l'Est. Il est également en passe de racheter les actifs africains de la compagnie américaine Anadarko, ce qui « devrait être la plus grosse acquisition de Total après le rachat d'Elf en 1999 » (*La Croix*, 10/05/2019). Sur le volet commercial, 31 % de ses stations-service sont situées en Afrique (39 % en Europe) dans une quarantaine de pays sur les 54 du continent. Il est le leader de vente de produits pétroliers en Afrique⁵, identifiée comme un marché à fort potentiel de croissance dans ce secteur, et où il entend encore amplifier sa présence. « Première compagnie pétrolière sur ce continent » selon *La Croix*, c'est une puissance de poids : son chiffre d'affaires en 2018 représentait la moitié du PIB annuel du Nigeria, deux fois celui de l'Angola et 18 fois celui du Congo-B.

Des bases solides

Si Total conserve certaines positions historiques d'Elf en Afrique, comme le Gabon où elle se retire petit à petit au fil de l'épuisement des ressources, ou le Congo-B où elle reste le premier producteur pétrolier, l'essentiel de sa production provient du Nigeria et de l'Angola, pays qui

ne font pas partie du « pré carré » français. Pourtant ces pays sont significatifs d'une Françafrique dont les intérêts s'orientent là où les perspectives économiques sont les plus alléchantes.

Le Nigeria combine le plus gros PIB d'Afrique, un marché de plus de 200 millions d'habitants en pleine croissance et la présence d'importantes ressources naturelles. Troisième production de la firme (10 % du volume global) derrière la Russie et les Émirats Arabes Unis, c'est également le premier partenaire commercial de la France en Afrique subsaharienne. Total, qui y est implantée depuis 1962 et continue d'y développer de nouveaux projets d'exploitation et d'exploration, risque de profiter encore longtemps de ses ressources malgré le désastre écologique engendré⁶.

Quant à l'Angola, où Total est actuellement le premier producteur pétrolier, l'entreprise a conforté et renforcé son implantation dans les années 2010 à la faveur du rapprochement diplomatique opéré par Nicolas Sarkozy (et poursuivi par François Hollande) avec le dictateur Dos Santos, occultant la justice dans l'affaire de l'Angolagate⁷ au profit des intérêts économiques français.

Nouvelles recettes, mêmes ingrédients

Même si la carte des activités actuelles et à venir de Total ne coïncide plus avec les frontières historiques de la Françafrique, le groupe continue de mobiliser les outils et canaux d'influence que lui procure cet héritage : il s'est globalisé, mais use toujours des ressorts françafricains au sein d'une trousse à outils plus fournie.

Ainsi, Total était dans les valises d'Emmanuel Macron en mars 2019 lors de sa tournée en Afrique de l'Est, dans la délégation de Business France, l'agence de promotion des entreprises françaises à l'international, et dans celle du Medef⁸. Le groupe développe d'importants projets dans cette zone : Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, ou encore au Mozambique dans le secteur gazier, région où la diplomatie française s'est déjà affairée en 2012 pour maintenir sa souveraineté sur les Îles Éparses et tenter de mettre la main les ressources du Canal du Mozambique⁹.

Au Sénégal, l'obtention en 2017 par Total de permis pour de nouveaux gisements

dont l'exploitation doit commencer en 2021 alimente des soupçons de favoritisme. L'ancien ministre de l'énergie Thierno Alassane Sall a ainsi déclaré que « *le plus grave, c'est que le président de la République [sénégalaise] a expliqué les raisons pour lesquelles il a une préférence pour Total. Il a bien dit que la France lui donne de temps en temps des sucettes : 65 milliards pour payer les salaires, 100 milliards pour ceci et cela* », ajoutant pourtant que « *Total avait de loin les propositions les plus mauvaises qu'on ait jamais enregistrées depuis 1985* » (*Le Quotidien*, 3/01/2019). Total aurait tiré parti de la position privilégiée du Sénégal, dixième pays bénéficiaire de l'aide publique au développement française sur la période 2010-2016, et deuxième pour l'Afrique subsaharienne¹⁰.

Non content de s'appuyer sur les outils de la diplomatie économique française en Afrique, Total l'influence. Le groupe dispose par exemple d'un siège au Conseil d'administration du CIAN, le Conseil français des investisseurs en Afrique, organisation patronale de promotion de leurs intérêts en Afrique notamment auprès des pouvoirs publics. Mais les liens sont plus directs : dans son article « Total, un gouvernement bis » (*Le Monde diplomatique*, 08/2018), Alain Deneault décrivait l'exceptionnelle « symbiose entre l'entreprise et les pouvoirs publics français », listant les transferts de personnalités entre les bureaux des ministères et ceux de Total. Dernier cas en date, ce printemps : l'arrivée à Total en tant que directeur des Affaires publiques de Jean-Claude Mallet, conseiller spécial de Jean-Yves Le Drian et au service de l'État depuis plus de 40 ans sur les questions stratégiques et de défense (*Challenges*, 3/06/19). Patrick Pouyanné, PDG de Total, expliquait lui-même cette symbiose au magazine *Challenges* le 7 avril 2016 : « *Notre nationalité existe. Nous sommes la seule major non anglo-saxonne. La France est membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. Et notre activité de gaz et de pétrole est vue par les pays producteurs comme un domaine de souveraineté. Total participe aux relations qu'entretient la France avec ces pays tout en bénéficiant de celles-ci* ».

Pauline Tétillon

4. Voir les Documents de référence de Total de 2006 à 2018.
5. 17 % de parts de marché selon le Document de référence 2018.

6. Voir Xavier Montanyà, *L'Or noir du Nigeria, Pillages, ravages écologiques et résistances*, Dossier Noir n°25, éd. Agone-Survie, 2012.

7. Lire la partie sur l'Angola du dossier de Survie « Tournée du Président français : diplomatie, business et dictature », juillet 2015.

8. « Les entreprises qui suivront Emmanuel Macron dans la Corne », *La Lettre de l'Océan Indien*, n° 1493 du 08/03/2019.

9. Lire Raphaël de Benito, « Le canal du Mozambique, un enjeu stratégique pour la France », *Billets d'Afrique*, 10/06/2012.

10. Document de politique transversale - Projet de loi de finances 2019 - Politique française en faveur du développement

JUSTICE

TOTAL, RENDEZ-VOUS AU TRIBUNAL

Le groupe Total est à la conquête de l'Est. Forages pétroliers au cœur d'un parc naturel ougandais, oléoduc sous le Nil en pleine zone sismique, oléoduc géant jusqu'à un port tanzanien : la multinationale voit grand, et les populations locales ne pèsent une fois de plus pas grand-chose. Mais cette fois, des ONG -dont Survie- utilisent une nouvelle loi française pour tenter de bloquer le projet¹.

Dans l'imaginaire collectif, les grandes plaines de savane est-africaines évoquent les girafes et les lions, avec un coucher de soleil derrière le Kilimanjaro. Mais pas de chance pour les quelques individus restants de ces espèces menacées, ni pour les centaines de milliers de personnes qui vivent d'élevage, d'agriculture et de pêche de l'Ouganda à l'Océan indien, ces territoires évoquent aussi à certains investisseurs des réserves de pétrole encore inexploitées – notamment pour des raisons économiques, jusqu'à présent. C'est le cas des actionnaires du groupe Total qui, via une filiale ougandaise (détenue à 100%), s'est positionné au sein d'un méga-projet pétrolier aux abords du Lac Albert.

Total est en effet l'opérateur et l'investisseur principal du projet « Tilenga », visant à exploiter six champs pétroliers, aux côtés des multinationales chinoise CNOOC et britannique Tullow. Total détient trois des quatre licences délivrées par le gouvernement ougandais pour réaliser les activités d'exploration et de production dans cette zone. La firme prévoit de forer 419 puits répartis sur 34 plateformes, principalement au sein de l'aire naturelle protégée des Murchison Falls,

pour atteindre une production d'environ 200 000 barils par jour-soit davantage que la production actuelle du Gabon. Le projet comprend des infrastructures associées, comme la construction d'une zone industrielle avec une usine de traitement du pétrole à Buliisa, village proche du parc, ainsi qu'un oléoduc pour transporter ce pétrole jusqu'à une raffinerie locale, dans le district voisin.

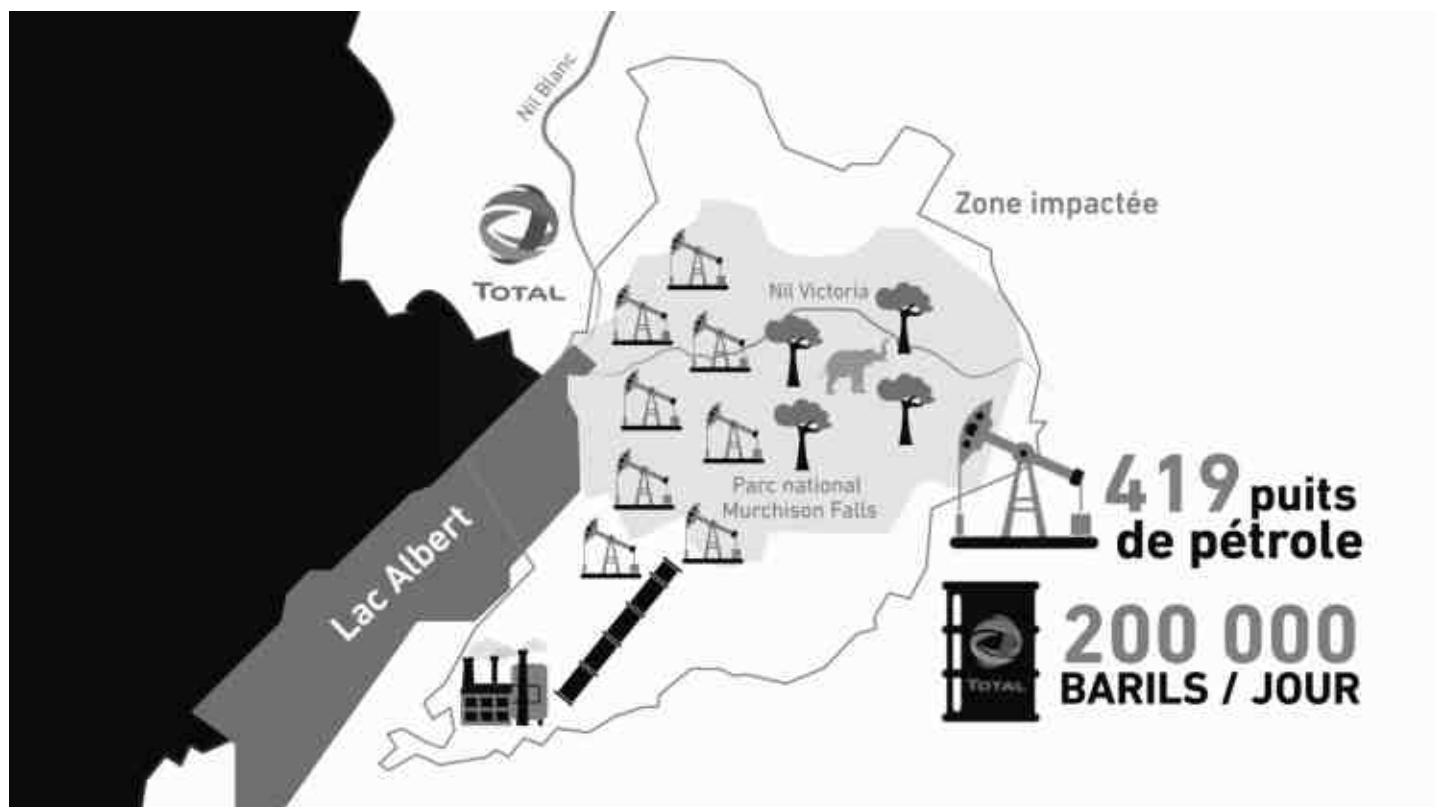
Mais ce projet s'inscrit dans un ensemble plus global au sein duquel Total est également impliquée, qui consiste à transporter jusqu'à l'Océan Indien le pétrole extrait aux abords du Lac Albert, à travers un oléoduc géant traversant l'Ouganda et la Tanzanie : l'« East African Crude Oil Pipeline » (EACOP). Selon la présentation faite par le consortium, cet oléoduc de 1445 km de long sera « *le plus long pipeline de pétrole brut chauffé au monde* »².

Les projets pétroliers sont par nature nuisibles pour l'environnement et nécessitent parfois une acquisition massive de terres : celui-ci présente la double particularité de devoir être mis en œuvre en partie au sein même d'un parc naturel et d'impliquer l'expropriation de plusieurs dizaines de milliers de personnes.



Pétrole contre des miettes

Le projet comprend plusieurs « Plans de Réinstallation » (Resettlement action plans), dont seul le premier a pour le moment été réalisé, mais certains autres ont déjà commencé. Sur le papier, tout cela est très bien encadré en vertu d'engagements pris par Total et par la réglementation de l'Ouganda, petit pays autoritaire où le président Yoweri Museveni règne sans partage depuis 1986. En pratique, les enquêtes de terrain de Survie et des Amis de la Terre montrent que les conséquences pour les populations locales sont déjà graves, en termes d'alimentation, de santé, de présence des enfants à l'école...





Des habitants contraints de quitter leur habitation lors du premier "plan de réinstallation" (RAPI) du projet Tilenga, pour la création d'une unité industrielle (crédit photo Friends of the Earth International).

Des populations à exproprier se voient de facto empêchées de cultiver leurs terres bien en amont de leur éviction, au moment même du calcul de la compensation qui doit leur être apportée – même si celle-ci ne vient que bien plus tard. Des livraisons de nourriture ont même été organisées par Total Ouganda, via l'ONG Living Earth, pour contrebalancer cela, mais de façon tardive et insuffisante.

En outre, la réglementation ougandaise et les engagements de Total prévoient que ces populations doivent pouvoir choisir entre une indemnisation en espèces ou une compensation en nature (« land to land » ou « terre contre terre »), cette dernière étant même à privilégier. Mais en pratique, nombre d'entre elles sont forcées d'accepter une indemnisation à un montant (3,5 millions de Shillings ougandais par acre) qui ne leur permet pas d'acquérir des terres équivalentes à celles expropriées, et d'autres se sont vues offrir des compensations en nature dans des zones contraires à leur choix (ne leur permettant pas de faire à la fois des cultures et des pâturages, ou trop proches des futures activités pétrolières). Détail intéressant, la fixation de ce prix relève d'une entité du gouvernement ougandais, sur la base d'évaluations faites par des acteurs privés : pour le premier plan de réinstallation, c'est un consultant contracté par Total qui a recommandé un montant de 2,1 millions de shilling par acre, comme l'a expliqué le porte-parole du ministère ougandais des Terres (*The Daily Monitor*, 28/09/2017). Soit 10 fois moins que les montants demandés par les populations concernées, et moins que le prix de location de terres pour une seule année dans cette zone.

Il en est de même pour les habitations : jusqu'à présent, des populations ont été contraintes d'accepter des compensations

monétaires au lieu de compensations en nature, soit du fait d'une mauvaise identification du statut de leur propriété (des habitations principales ont été qualifiées à tort de résidences secondaires, catégorie n'ouvrant pas droit à la compensation en nature selon ce que Total a décidé), soit du fait du caractère inadapté de la compensation en nature proposée (les villages dans lesquels les nouvelles habitations étaient proposées ne comportant pas de terres cultivables suffisantes à proximité).

Concernant l'évaluation des cultures présentes sur les terres au moment de l'expropriation, les populations semblent avoir une étonnante malchance. D'une part, elles semblent victimes d'un grand nombre « d'erreurs » (non comptabilisation de larges pans de terres cultivées, sous-évaluation du degré de maturité des cultures) de la part du sous-traitant de Total qui, en cas de réclamation, les a menacées que « c'est cela ou rien ». D'autre part, les taux de compensation, fixés pour chaque type de culture à l'échelle du district, ont brutalement chuté entre 2016 et 2018, pile avant l'évaluation – ce qui s'explique peut-être par la prise en compte, par les autorités, d'une étude de marché réalisée par un consultant qui, selon un élu du district, est employé par les compagnies pétrolières du consortium.

Les populations affectées n'ont pas accepté librement de telles sous-évaluations de leurs terres, de leurs habitations et de leurs cultures : des témoignages font état de menaces et intimidations de la part de Total Ouganda et son sous-traitant, afin de les contraindre à signer les formulaires de compensation, mais aussi de la part de policiers qui ont été postés à l'entrée de la future zone industrielle pour les empêcher de continuer à se rendre sur leur terrain. Quant

au mécanisme de plainte mis en place par Total pour régler les litiges, il ne leur inspire pas confiance : ils sont censés se tourner vers le sous-traitant responsable du processus d'acquisition des terres et qui exerce justement les intimidations... Enfin, les associations ougandaises susceptibles de les aider témoignent de l'impossibilité d'organiser des réunions publiques localement et de la difficulté à rendre visite aux communautés affectées. Circulez, y a rien à voir !

Catastrophe écologique

La zone impactée par le projet Tilenga se trouve pour une grande partie à l'intérieur même du parc naturel national des Murchison Falls, le plus grand d'Ouganda. Ce parc est traversé par le Nil Victoria, qui coupe donc le projet Tilenga en deux et sous lequel doit passer un oléoduc. De plus, il inclut une zone humide d'importance internationale classée RAMSAR. L'importance du système de zones humides Murchison Falls-Delta Albert est en effet reconnue pour la conservation des oiseaux (bec-en-sabot, pélicans, dards, etc.) et le parc dans son ensemble abrite plus de 500 espèces d'animaux – différentes antilopes, lions, éléphants, hippopotames, phacochères, etc. – dont certaines menacées, comme la girafe de Rothschild.

Le projet Tilenga va engendrer localement des activités et un afflux de population qui auront inévitablement des conséquences sur la faune, la flore et la biodiversité. L'étude d'impact environnemental de Total est cependant particulièrement floue concernant les mesures prises ou à prendre pour éviter tout risque de pollution diffuse ou un accident ponctuel, par exemple en cas de rupture d'oléoduc du fait du risque sismique relativement élevé dans la zone. Elle est tout aussi imprécise quant à la quantité d'eau qui sera pompée dans le lac Albert, se contentant d'affirmer que les impacts de ce pompage seront insignifiants. Le chiffrage ne tient pas compte de la forte diminution des glaciers du Mont Rwenzori qui alimentent le lac Albert, et donc de la réduction future des apports d'eau, et rien n'est envisagé quant à l'impact sur la vie aquatique dans le lac Albert et sur activités de pêche des communautés locales dans la zone de pompage. En ce qui concerne les eaux souterraines, les informations locales suggèrent que la zone est déjà soumise à un stress hydrique. L'étude d'impact conclut pourtant que la baisse d'un mètre du niveau de la nappe phréatique sera insignifiante pour les forages existants et l'utilisation par les populations, et ne traite pas des effets sur les zones humides, les abreuvoirs de la faune sauvage.



Oléoduc géant

Le projet EACOP est moins avancé, mais des études réalisées par les ONG WWF, Action Aid et BankTrack pointent des risques similaires à ceux identifiés sur le projet Tilenga, cette fois avec des impacts touchant des dizaines de milliers de personnes.

La construction de l'oléoduc et d'infrastructures connexes, qui traversent des zones densément peuplées en Ouganda et en Tanzanie, va impliquer l'acquisition massive de terres et la réinstallation à grande échelle de la population, avec un impact sur les revenus tirés de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Une population encore plus nombreuse va voir ses ressources en eau douce menacées, puisque l'oléoduc devrait traverser le bassin du lac Victoria sur plus de 400 km et des zones humides de Tanzanie, qui contribuent directement à alimenter plus de 30 millions de personnes dans la région.

Ce projet est également lourd de menaces pour la biodiversité (et au passage pour l'activité touristique), car l'oléoduc doit traverser des aires protégées ou sensibles :

- 2.000 km² d'habitats fauniques protégés (réserve de gibier du Biharamulo, zone clé de biodiversité de Wembere Steppe, etc.)
- environ 500 km² d'importants corridors faunistiques pour les espèces de chimpanzés de l'Est et d'éléphants d'Afrique ;
- deux zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB) sur la côte où débouchera l'oléoduc, qui abritent plusieurs zones de protection marine et des réserves

forestières de mangrove ;

- des sites Ramsar (baie de Mabamba, le système lac Mbuoro-Nakivali, le système du lac Nabugabo, le système Nabajuzi et l'île Sango Bay-Musambwa).

Vous avez dit changement climatique ?

L'étude d'impact du projet Tilenga estime que « l'importance de l'impact des émissions de GES a été jugée comme étant insignifiante à modérément négative ». En réalité, l'évaluation de ces émissions de gaz à effet de serre (GES) ne prend en compte que les « émissions de véhicules et de machines, le carbone incorporé dans les matériaux de construction et la perte de sources de stock de carbone pendant les opérations de nettoyage du site, ainsi que les émissions de GES pendant les opérations du Projet ». Le cycle de vie du pétrole qui sera extrait, donc principalement son transport et sa combustion, n'est pas pris en compte : il s'agit pourtant d'un projet pétrolier d'environ 200 000 barils de pétrole par jour, soit plus que la production pétrolière de tout le Gabon. Une paille !

Par ailleurs, si l'étude d'impact indique qu'il n'y aura pas de torchage – activité de brûlage du gaz naturel associé au pétrole extrait, qui ne peut pas être transformé pour sa vente ou son usage pour des raisons techniques ou économiques – dans la conduite normale des opérations, elle prévoit bien le recours au torchage de façon plus exceptionnelle, pour une durée maximum de 48 heures consécutives. Au-delà du

gaspillage énergétique qu'il représente et des émissions de GES qu'il induit, le torchage du gaz a des conséquences sanitaires majeures, comme le montre notamment le cas du Nigeria³. La société civile ougandaise s'inquiète d'un possible recours abusif à ce torchage « *exceptionnel* », la nature des situations dites exceptionnelles n'étant d'ailleurs pas définie.

Il faut ajouter à cela les émissions de GES liées à l'oléoduc EACOP, qui doit permettre d'acheminer une grande partie du pétrole brut du projet Tilenga (une part étant raffinée en Ouganda) mais également du brut d'autres champs pétroliers (actuellement celui d'un projet dont la firme chinoise CNOOC est l'opérateur principal). Sa construction doit permettre de faire transiter 216 000 barils de pétrole par jour, dont la combustion émettra plus de 33 millions de tonnes de CO₂ par an – bien plus que les émissions actuelles cumulées de l'Ouganda et de la Tanzanie⁴. En outre, il s'agit d'un pétrole visqueux qui nécessite un système de chauffage électrique tout au long du parcours. Un monstre énergivore pour fournir du pétrole au reste de la planète.

Vous pouvez soutenir la procédure

Les Amis de la Terre-France et l'association Survie ont mis en place un site internet dédié à leur campagne contre Total en Ouganda. Il est possible de soutenir la démarche en signant et en faisant signer l'appel sur :

www.TotalAuTribunal.org

Multinationales vigilantes

En mars 2017 a été promulguée la loi française sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre. Porté par de multiples campagnes associatives et syndicales, son principe fut repris dans une promesse de campagne du candidat François Hollande en 2012 et s'imposa dans le débat public suite à la catastrophe du Rana Plaza, au Bangladesh, en avril 2013. Mais il fallut encore près de 4 ans d'une âpre bataille au Parlement, menée entre autres par les Amis de la Terre.

Bien qu'affaiblie sur certains points du fait d'un puissant lobbying patronal, cette loi est une première mondiale en permettant de poursuivre en justice en France les responsables économiques d'entités juridiquement distinctes : malgré des liens économiques et de contrôle évidents, les filiales et sous-traitants de multinationales sont en effet autant de personnes morales (des sociétés enregistrées principalement dans d'autres pays) qui n'avaient jusque là pas suffisamment de lien juridique avec les sociétés mères pour que celles-ci puissent être poursuivies en cas de violations des droits humains et environnementaux causées par leurs activités, en France comme à l'étranger. Cette loi répond à cet écueil juridique en imposant une obligation de vigilance à la société mère (pour des groupes au dessus d'un nombre minimum de 5 à 10 000 salariés

selon les cas), s'appliquant à ses propres activités, mais aussi celles des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, ses sous-traitants et fournisseurs. Concrètement, chaque grosse multinationale a donc depuis 2018 l'obligation de publier et mettre en œuvre un « plan de vigilance » pour identifier les risques et prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement.

La loi prévoit deux mécanismes judiciaires pour garantir son application. Tout d'abord, avant tout dommage ou violation, toute personne justifiant d'un « intérêt à agir » – associations, syndicats, populations riveraines, travailleur.se.s affecté.e.s – peut mettre en demeure la société mère de respecter ses obligations sur la publication et la mise en œuvre de son plan de vigilance. Au bout de trois mois à compter de la mise en demeure, si ces obligations ne sont toujours pas respectées, il est possible de saisir le juge pour enjoindre la société mère de le faire, le cas échéant sous astreinte financière. Par ailleurs, en cas de dommage ou violation, un deuxième mécanisme judiciaire peut être utilisé pour obtenir réparation : il est possible de poursuivre l'entreprise pour engager sa responsabilité civile. Les victimes doivent alors parvenir à démontrer au juge que des violations ont eu lieu et que ce préjudice résulte soit d'une défaillance dans l'établissement du plan de vigilance, soit dans sa mise en œuvre.

Comme le rappelait le gouvernement français dans l'exposé des motifs de la loi « Hulot » sur la fin des hydrocarbures en France, faisant une référence explicite aux travaux du GIEC, « 80% des réserves fossiles déjà connues doivent rester dans le sol afin de permettre de respecter la trajectoire de hausse de température visée par l'Accord de Paris »⁵. Sauf, évidemment, quand il s'agit de nouveaux marchés pour le groupe Total.

Manque Total de vigilance

Total a certes fait réaliser des études d'impact social et environnemental pour chacun des deux projets. Seule celle relative au projet Tilenga a été rendue publique, elle présente de graves insuffisances : les mesures d'atténuation prévues ne permettront pas d'éviter des dommages environnementaux graves et pour beaucoup irréversibles dans le parc naturel de Murchison Falls. De plus, dans son premier plan de vigilance, publié au printemps 2018 et actualisé en

2019, et malgré les risques élevés engendrés par les projets Tilenga et EACOP, on ne trouve pas de mesure de vigilance spécifique à leur sujet, en contradiction avec les exigences de la loi sur le devoir de vigilance. Le groupe s'engage par contre à respecter diverses normes internationales, qui deviennent ainsi opposables au même titre que les autres mesures prévues dans son plan.

Sur les activités d'acquisition de terres et de réinstallation de la population qui ont commencé, les impacts – et l'absence de « vigilance » de Total à ce sujet – sont déjà documentés, et le fait qu'une partie de ces activités soient sous-traitées à la société Atacama Consulting Ltd, en association avec Synergie Global Consulting Limited et Nomad Consulting, ne change rien : les activités de tels sous-traitants sont couvertes par le champ de la loi sur le devoir de vigilance.

Le 24 juin 2019, les Amis de la Terre France et Survie, ainsi que leurs partenaires

ougandais AFIEGO, CRED, NAPE/Amis de la Terre Ouganda et NAVODA, ont donc mis en demeure Total SA :

(1) d'établir et publier un plan de vigilance conforme aux exigences de la loi (en comblant les défaillances de son plan de vigilance actuel, dans lequel il n'y a aucune identification des risques ni mesure spécifique concernant ses activités en Ouganda) ;

(2) de mettre en œuvre de façon effective ce plan de vigilance (en mettant réellement en œuvre les mesures que Total prévoit déjà dans des documents relatifs à ses activités en Ouganda)

Si à l'issue de ce délai de 3 mois, Total SA ne satisfait pas à ses obligations, les associations pourront saisir le juge afin qu'il enjoigne l'entreprise de les respecter, le cas échéant sous astreinte financière.

Cela peut sembler peu de choses, au regard de la gravité de la situation. C'est déjà une petite tempête à la direction de Total qui, pour seul élément de langage, s'est limitée à expliquer aux journalistes qui l'interrogeaient sur cette mise en demeure qu'elle attendait d'en prendre pleinement connaissance et qu'elle regrettait que les Amis de la Terre n'aient pas donné suite à une proposition de rencontre – en omettant de préciser que cette proposition concernait le développement de Total au Mozambique. Mais c'est aussi, pour les organisations françaises impliquées, l'espoir de bloquer le projet. Et c'est en tout cas un pas supplémentaire contre l'impunité des multinationales : ce premier cas de mobilisation de la loi devoir de vigilance pour une filiale d'un groupe français à l'étranger, dans une dictature où la personnes affectées n'ont de fait aucun recours possible, va permettre dans tester la robustesse et les faiblesses. Le délai de trois mois suite à la mise en demeure expirera quelques jours avant que ne s'ouvre à l'ONU un nouveau cycle de négociations en faveur d'un traité international contraignant pour les multinationales et les droits humains. Une pierre à l'édifice, et un caillou dans la chaussure du géant Total.

Thomas Noirot

1. Cet article et les infographies sont issus du dossier de presse préparé conjointement avec les Amis de la Terre – France au moment de la mise en demeure de Total, fin juin.

2. Voir notamment le site internet dédié : <https://eacop.com/about-us/overview/>

3. Voir Xavier Montanyà, *L'Or noir du Nigeria, Pillages, ravages écologiques et résistances*, Dossier Noir n°25, éd. Agone-Survie, 2012.

4. Voir l'appel international aux banques : « Don't finance the East Africa Crude Oil Pipeline », 28 mai 2019

5. Etude d'impact et exposé des motifs de la loi du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche ainsi qu'à

ENTRETIEN

« CETTE LOI OFFRE UNE NOUVELLE POSSIBILITÉ D'AGIR »

L'entreprise TOTAL a été mise en demeure le 24 juin par Les Amis de la Terre France, Survie et quatre ONG ougandaises : AFIEGO, CRED, NAPE et NAVODA. Cette association d'ONG françaises et ougandaises est une première et illustre l'apport de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales, qui permet à une association étrangère de poursuivre une entreprise française pour des activités et des violations commises dans son pays, via une de ses filiales ou un de ses sous-traitants. Billets d'Afrique a rencontré le 25 juin dernier Dickens Kamugisha, directeur d'AFIEGO (African Institute for Energy Governance) qui explique la lutte sur place et les raisons qui ont poussé son organisation à s'associer à cette mise en demeure.

Billets : Sur quoi travaille AFIEGO ?

AFIEGO est une ONG ougandaise créée en 2005 dont l'objectif est de faire de la recherche et du plaidoyer sur les politiques publiques, notamment énergétiques. L'ONG se consacre à influencer les politiques énergétiques au profit des pauvres et des personnes vulnérables, et de la lutte contre le changement climatique. Nous travaillons en partenariat avec des ONG ougandaises mais aussi de la région des Grands Lacs comme en République Démocratique du Congo, au Rwanda, au Kenya ou en Tanzanie.

Depuis quand travaillez-vous sur le cas spécifique du projet Tilenga ?

Depuis 2015, dès que le gouvernement et Total ont préparé les termes de référence du projet Tilenga¹ ainsi que les engagements autour du projet de l'EACOP². Nous nous sommes rapprochés des personnes qui allaient être touchées par le projet et nous avons facilité l'émergence de revendications basées sur une juste et équitable compensation suite aux expropriations qui allaient arriver.³

Nous avons donc organisé des réunions pour définir des bases de revendications communes que nous avons fait remonter à Total et au gouvernement ougandais lui-même. Nous avons attiré leur attention sur les risques liés au projet. Cela fait 4 ou 5 ans que nous avons entamé des discussions avec Total.



Avez-vous engagé d'autres types de travaux sur ce cas depuis 2015 ?

Bien évidemment : nous informons au travers d'une newsletter qui touche environ 50 000 personnes. Nous documentons les impacts de l'activité de Total, nous récoltons des témoignages des personnes touchées par le projet. Nous suivons le point de vue du gouvernement que nous diffusons dans des documentaires que nous partageons.

Nous ne nous faisons pas la voix officielle mais nous montrons publiquement leurs positions et leur ambivalence sur le dossier.

Le plus important, c'est que nous organisons des discussions à la radio et à la télévision avec des journalistes pour informer les communautés. Nous participons aussi à l'organisation des réunions avec les personnes touchées par le projet, où nous présentons la situation. Par exemple, nous avons analysé avec des partenaires internationaux

1. Le projet Tilenga se situe dans le parc naturel de Murchison Falls près du Lac Albert et concerne 419 puits de pétrole pour extraire environ 200 000 barils de brut par jour. Total en est l'opérateur principal avec

l'entreprise chinoise CNOOC et britannique Tullow.

2. East African Crude Oil Pipeline, un projet de pipeline chauffé à l'électricité de 1445 km environ qui traversera l'Ouganda et la Tanzanie, projet également

concerné dans la mise en demeure.

3. Les organisations partenaires de la mise en demeure ont estimé à environ 50 000 le nombre de personnes expulsées pour le seul projet Tilenga.

l'étude d'impact social et environnementale produite par Total sur le projet. Nous avons aussi mobilisé au sein de la société civile pour comparer les abus constatés sur le terrain avec ce qui avait été présenté à l'agence gouvernementale sur l'environnement qui a validé ce projet et cette étude d'impact alors qu'elle est lacunaire. Lorsque Total a présenté son rapport d'impact à plus de 20 000 personnes en novembre dernier, ces personnes en ont refusé les conclusions en rappelant leurs désaccords, mais pourtant ce rapport a été approuvé par l'autorité gouvernementale. AFIEGO a alors porté l'affaire devant la Haute cour de justice ougandaise. Nous avons présenté nos preuves, la procédure est toujours en cours. Cela a mis la pression sur la compagnie.

Quelles sont les violations que vous mettez en cause ?

Une des règles d'or du projet est théoriquement de ne pas exproprier sans compensation juste, équitable et préalable. C'est écrit dans la Constitution ougandaise. Malheureusement, nous avons vu Total et le gouvernement Ougandais mettre en place une date limite pour signer les documents d'expropriation et de compensation, et mettre sous pression les propriétaires et locataires pour qu'ils acceptent les montants proposés. A partir de cette date, les personnes n'avaient plus le droit de cultiver et d'utiliser leurs terres et se retrouvaient sans ressources, car pas encore indemnisées.

Nous avons analysé les compensations, qui sont inadéquates : par exemple, les montants octroyés pour théoriquement racheter une surface équivalente ne permettent même pas d'acheter de nouvelles terres alors que c'est un autre droit constitutionnel. Ou alors les compensations qui sont censées arriver rapidement ne sont toujours pas versées à tel point que Total a du faire de la distribution de nourriture. D'autres exemples existent comme la séparation de familles ou de communautés qui sont relogées de manière séparées. Les entreprises comme Total devraient respecter les choix des personnes qui sont déplacées. Les entreprises travaillent avec le gouvernement et la police nous empêche de nous rapprocher des personnes touchées par le projet et de collecter des preuves. Les entreprises qui viennent de pays démocratiques travaillent avec des gouvernements qui ne le sont pas.

Nous avons également analysé des risques environnementaux que l'entreprise elle-même identifie mais sans en tirer les mêmes conclusions, comme par exemple pour les espèces en danger, l'eau, etc. Nous

nous souvenons tous de la catastrophe de la compagnie pétrolière BP dans le Golfe du Mexique : aujourd'hui, Total va forer à la source du Nil et faire passer un pipeline sous le plus long fleuve d'Afrique sans aucun plan en cas de fuite. Bien évidemment, nous ne souhaitons pas qu'une telle chose ait lieu et pourtant ça pourrait arriver, mais aucun moyen n'est prévu pour y faire face. Ce projet a été approuvé par l'autorité gouvernementale de l'environnement. Nous pensons que Total a utilisé son influence pour obtenir l'acceptation de son étude d'impact.

Avez-vous obtenu des garanties de la part du gouvernement ou de Total que le pétrole, s'il était extrait, serait en partie utilisé en Ouganda ? Ou tout est prévu pour les pays « du Nord » ?

L'étude d'impact et les plans de relogement mettent en avant des bénéfices indirects aux communautés. Mais quels bénéfices ? Les personnes souffrent déjà avant même d'être relogées. Elles ne sont même pas indemnisées. Il n'est absolument pas garanti que l'argent issu de l'extraction de brut reviendra d'une quelconque manière aux Ougandais. Nous ne pouvons pas faire confiance au gouvernement qui n'a même pas été capable de maintenir l'école des enfants. Les gens sont désœuvrés et la corruption est immense. La dette nationale s'est gravement creusée pour l'exploration pétrolière de ce projet : c'est ce que les compagnies Total et CNOOC nous répètent [NDLR : cet endettement est lié à la négociation, entre les firmes et le gouvernement, des taux de recouvrement des frais d'exploration et de mise en place de la future exploitation]. Cet argent sera récupéré par les entreprises dès qu'elles commenceront à vendre ce pétrole.

En Ouganda, les taxes ont augmenté pour que le gouvernement puisse détaxer les entreprises pétrolières... Au final, c'est la population qui souffre le plus.

Pourquoi AFIEGO s'est-elle associée à la mise en demeure de Total de se conformer à ses obligations liées à la loi sur le devoir de vigilance ?

Bien évidemment, c'est un gros challenge. Nous avons déjà tenté d'utiliser la loi ougandaise, le gouvernement nous voit comme des ennemis et nous avons déjà été menacés physiquement et harcelés moralement. Notre bureau a été cambriolé plusieurs fois. Les résultats des décisions de justice ne sont pas respectés par le Gouvernement lui-même.

Une des raisons de nous associer est d'obtenir justice en France après avoir essayé au mieux dans notre pays. Nous pensons que Total France est responsable des agissements de sa filiale en Ouganda. Ce n'est pas parce que nous ne croyons pas en notre justice que nous sommes là mais bien parce que nous avons déjà essayé sur place et que cette loi offre une nouvelle possibilité d'agir.

Quelles sont vos attentes ?

Nous espérons que si nous apportons des preuves du comportement de Total en Ouganda, les tribunaux français pourront mettre fin aux violations en tenant la maison-mère pour responsable en levant ce voile d'irresponsabilité juridique.

Les ressources convoitées sont dans un immense parc naturel. Nous espérons que les tribunaux français se baseront sur les engagements internationaux de Total de respecter la nature et la biodiversité. Nous espérons que les tribunaux français seront assez forts pour demander à Total qu'elle n'exploite pas cette zone, en accord avec ses engagements. Ce serait, de notre point de vue, le mieux : le parc naturel des Murchison Falls est le plus grand pourvoyeur de tourisme en Ouganda. C'est 1,6 milliards de dollars de retombées économiques annuellement. Une fois le parc détruit, quelle solution aurons-nous ?

Vous disiez que votre bureau a été cambriolé et que vous avez subi des pressions. Vous prenez des risques en vous exposant, quelles sont vos craintes ?

Il est possible d'être tué mais un des plus grands risques est d'être arrêté et mis en prison sans aucun contact et de ne plus rien pouvoir communiquer ni aider les personnes touchées par le projet à s'organiser. Pour AFIEGO, le risque est simplement d'être dissoute.

Mais pour moi, il est impensable de ne rien faire. Cela demande un certain sens du sacrifice ou du risque, mais les combats peuvent réussir. Au Nigeria aussi, le pétrole est extrait à hauteur de deux millions de barils par jour, alors que la population fait partie des plus pauvres du monde, mais des gens se battent encore contre le secteur pétrolier. Il ne faut pas perdre espoir.

*Propos recueillis et traduits
par Laurent Ciarabelli*

PILLAGE

FIN DE PARTIE POUR ORANO AU NIGER ?

Orano (ex-Areva) a confirmé la fermeture prochaine d'une de ses mines bientôt épuisée. Si l'uranium s'est envolé, les catastrophes liées à son exploitation restent bien présentes.

C'est le ministre des Mines, Hassane Barazé, qui l'a annoncé aux parlementaires nigériens le 11 mai dernier : « *la situation de la Cominak est très préoccupante, elle pourrait à terme fermer. (...) Les réserves [d'uranium] s'épuisent et sont très chères à exploiter, surtout dans des conditions de prix très bas* ». Orano a ensuite confirmé se préparer à « *organiser de façon responsable* » une « *forme de décroissance* » (*usinenouvelle.com*, 14/05) sans révéler la date de fermeture (2021 selon *Mediapart*, 09/06). L'entreprise, dont l'État nigérien est actionnaire minoritaire, a accusé des pertes de 24,3 millions d'euros en 2017 et 25,9 millions en 2018. Sa rentabilité dépend notamment du prix d'enlèvement de l'uranium (c'est-à-dire le prix qu'Areva/Orano paye à ses filiales nigériennes). Le ministre invoque la faiblesse des cours de l'uranium sur le marché à court terme (prix spot). Argument à relativiser puisque la convention d'Areva relève du marché à long terme, protégé des fluctuations, et dont le cours est normalement plus élevé (sans compter la valeur stratégique qu'a eu l'uranium nigérien pour la France depuis des décennies...). La raréfaction du minerai est réelle en revanche : exploitées depuis 1978, les réserves étaient estimées à 7 000 tonnes en 2017, soit moins de 5 années de production. La situation de l'autre mine d'Arlit, exploitée par la Somair, est moins critique mais, avec 9 000 tonnes de réserve, ses jours sont également comptés.

Naufrage social

Interrogé par *Mediapart*, Orano s'est engagé « *à accompagner la transition sociale en vue de minimiser l'impact social* » lié à la fermeture de la Cominak et dit réfléchir à un plan d'actions « *en vue d'assurer la remise en état sûre et saine de la mine* ». Habituels propos rassurants que viennent contredire toutes les pratiques du groupe en Afrique... Ces dernières années, Areva a déjà procédé à plusieurs milliers de licenciements, soit directement soit via ses sous-traitants, du fait des plans de restructuration des mines existantes, ainsi que de l'abandon du projet de mine d'Imouraren

(au nord du Niger). Un précédent éclairant existe aussi au Gabon : après la fermeture de la mine de Mounana en 1999, aucune décontamination sérieuse du site n'avait été menée. Quant aux salariés et aux habitants, ils avaient été complètement abandonnés et la ville minière était devenue une ville fantôme du jour au lendemain. Qu'en sera-t-il des 150 000 habitants de la ville d'Arlit, entièrement dépendante de l'exploitation de l'uranium en plein désert ?

Désastre environnemental et sanitaire

Les inquiétudes sont d'autant plus fortes qu'à ce jour l'entreprise française refuse toujours de reconnaître sa responsabilité pour la catastrophe écologique et sanitaire qu'elle a occasionnée et qui est depuis longtemps documentée par les ONG. Comme c'était prévisible, les « *observatoires de la santé* » créés il y a 10 ans pour répondre à des menaces de poursuites judiciaires, et dont les médecins sont salariés par les filiales d'Orano, se sont révélés une supercherie qui continue de dissimuler les maladies radio-induites dont souffrent et meurent les mineurs. Toute la population reste par ailleurs exposée à une pollution radioactive et chimique omniprésente : déchets miniers réutilisés par les habitants, contamination de l'air (radon), des sols et de l'eau, la nappe phréatique fossile ayant par ailleurs été vidée aux deux tiers.

Résistance

Les organisations de la société civile d'Arlit ont regretté la collusion de l'État nigérien qui se contente de répercuter l'argumentation d'Orano. Dans une déclaration rendue publique le 18 mai, elles ont dénoncé « *la plus grande arnaque et le plus grand chantage* » subis par le Niger « *depuis un demi-siècle* » et demandent notamment « *la nationalisation de la société Cominak ou sa reprise par d'autres partenaires* », l'ouverture d'une enquête parlementaire sur la fermeture de la Cominak et d'une enquête scientifique sur les dégâts écologiques et sanitaires afin d'« *envisager l'engagement d'une procédure judiciaire contre ORANO et sa filiale Cominak* ». Rappelons

« **la plus grande arnaque et le plus grand chantage subis par le Niger depuis un demi-siècle** »

qu'Orano demeure une entreprise à capitaux publics, donc propriété de l'État français, et qu'à ce titre, les revendications des Nigériens interpellent directement tous les citoyens français.

Raphaël Granvaud

Ne dites plus Areva

À la suite d'une situation de faillite qui a obligé l'État français à réinjecter 5 milliards d'euros, le groupe Areva a été démantelé. La partie « construction de centrales nucléaires » (anciennement Framatome) a été avalée par EDF. Quant à la partie « combustible » (anciennement COGEMA), elle a été rebaptisée Orano en janvier 2018. Un changement de nom pour un changement d'image ? Il s'agissait visiblement de faire oublier les déboires de la construction des réacteurs EPR mais aussi et peut-être surtout les

malversations de l'affaire Uramin (voir les différents articles publiés dans *Billets d'Afrique* depuis 2012 et disponibles sur le site de Survie) pour laquelle l'ancienne dirigeante Anne Lauvergeon est aujourd'hui mise en examen ainsi que quelques autres anciens dirigeants de l'entreprise. L'indépendance et le courage de la justice française étant ce qu'ils sont concernant les affaires franco-africaines, il y a malheureusement peu d'espoir de voir un jour dévoilées et jugées toutes les ramifications de ce scandale d'État...

TOGO : COOPÉRATION MILITAIRE ET DISCRÉTION DIPLOMATIQUE

Ce 14 juillet de futurs officiers africains, dont des soldats togolais formés en France, défilaient sur les Champs Élysées. En écho, à Lomé, l'ambassadeur de France Marc Vizy soulignait dans son discours, lors de la réception traditionnelle de la fête nationale, le soutien français aux forces armées togolaises et le professionnalisme de celles-ci. Deux scènes en miroir qui soulignent l'importance du militaire dans les relations bilatérales.

En 2017, Faure Gnassingbé, porté au pouvoir par l'armée après la mort de son père en 2005, se soucie de son maintien à la tête du pays et, face à la contestation croissante de la Constitution qui ne limite pas le nombre de mandats, annonce une réforme qui lui permettrait tout de même d'être candidat en 2020. Si des manifestations avaient déjà eu lieu auparavant, notamment en 2015 au moment de l'élection présidentielle, les mobilisations dans tout le pays prennent une nouvelle ampleur dès août 2017. En face, l'armée, pilier fondamental du pouvoir, répond violemment. Malgré les répressions et interdictions, les manifestations perdurent à l'automne 2017 et reprennent fin 2018 à l'approche des élections législatives. Aucun bilan précis n'a été fait de façon indépendante, mais en deux ans, plus d'une vingtaine de personnes auraient été tuées par l'armée selon Amnesty international, dont un jeune adolescent en décembre 2018.

Pour résoudre cette crise, une médiation mise en place par les pays ouest-africains regroupés au sein de la CEDEAO aboutit à une feuille de route non contraignante. Des élections législatives boycottées par l'opposition ont alors lieu précipitamment en décembre 2018 avant le vote d'une réforme constitutionnelle par le parlement en mai dernier, qui laisse libre cours à deux nouveaux mandats pour Faure Eyadema.

« Complaisances démocratiques »

Si l'écart entre la volonté du peuple et le passage en force des élections législatives puis du vote de la réforme est manifeste, le soutien français reste constant, mais se fait discret. Ignorant les contestations massives, l'ambassadeur de France a salué « *les réformes* » (au pluriel) comme si elles contribuaient à la « *démocratie* »¹. Surtout, l'appui français s'opère via un surprenant « groupe des cinq », appelé aussi plus récemment G5 Togo qui rassemble la France, l'Allemagne, l'Union européenne, les États-Unis et les Nations Unies. Cette coor-

dination diplomatique émet des avis et incitations sur la situation politique. Ainsi, en mars 2018, une déclaration conjointe de cette coordination appelle les parties à mieux coopérer dans le cadre de la médiation initiée par la CEDEAO. Rebelote en novembre. Mais aucun commentaire n'est fait sur les interdictions de manifestations ou la violence de la répression, comme en avril 2019². Ce soutien discret du bloc des 5 contribue à verrouiller la situation.

De même, l'Union européenne se complait dans ce simulacre de perspectives démocratiques. Alors qu'un débat était prévu au parlement en janvier, celui-ci a été ajourné et reporté sine die, au prétexte d'une mission Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) et Union Européenne qui permettrait de mieux évaluer la situation. Mais cette mission d'évaluation, menée par Louis Michel, député européen, ancien commissaire au développement, artisan de la reprise de la coopération Union européenne/Togo en 2007 et considéré proche de Gnassingbé (cf. *Billets* n°212, avril 2012), était d'emblée biaisée. Le ministre des Affaires étrangères du Togo, Robert Dussey, qui dit ne pas voir « *comment [Faure Gnassingbé] ne peut ne pas être candidat* » à sa propre succession (*RFI*, 25/05), est le négociateur pour les pays ACP d'un nouvel accord commercial avec l'Union européenne : il promeut à cette occasion la suppression de « l'article 96 », qui permettait dans le précédent accord de conditionner, comme en 2004 avec le Togo, la coopération de développement européenne en cas de graves violations des droits humains.

Une coopération militaire ancrée dans la durée

Côté français, malgré les violences, le maintien de la coopération militaire et policière n'a pas été remis en question. Des coopérateurs, conseillers techniques, sont pourtant incorporés dans l'armée togolaise et des formations au profit des forces armées ont lieu régulièrement. De plus, du matériel de répression de fabrication française a été utilisé par les forces de l'ordre togolaises contre des

manifestants en 2017³. La place qu'occupe de plus en plus la question terroriste et sécuritaire dans la coopération bilatérale est inquiétante. À la suite d'une « *importante séquence de coopération de défense* »⁴ en janvier 2019, qui couvrait différents domaines (formation de formateurs, tirs de combat, maintien de la paix...), l'ambassade de France soulignait « *l'intérêt de ces formations pour une meilleure connaissance mutuelle entre les armées françaises, togolaises et de la sous-région appelées à opérer ensemble dans les opérations de maintien de la paix ou la lutte contre le terrorisme.* » La coopération tend à s'inscrire dans l'optique de la lutte contre le terrorisme menée par la France et dans la logique de formation de forces alliées, comme des forces suppléatives.

Depuis la guerre au Mali enclenchée en 2013 par la France, les zones d'insécurité avec la montée du terrorisme ne cessent de s'étendre dans la sous-région, justifiant le renforcement de la militarisation, le déploiement de l'armée française et le soutien à des régimes répressifs, avec comme conséquence de verrouiller davantage les sociétés et les espoirs des peuples, et d'alimenter le terreau propice à la montée des extrémismes. Ainsi Faure Gnassingbé s'est félicité de l'action des forces togolaises sur des opérations anti-terroristes et a annoncé « *une nouvelle loi sur la sécurité intérieure* » (*AFP*, 27/04). Alors qu'une loi controversée sur la cybersécurité, contenant des dispositions vagues sur le terrorisme (*Amnesty International*, 13/12/18) vient d'être votée et que le régime se durcit, cette perspective est peu rassurante. Comme dans d'autres pays, la menace terroriste risque de devenir un argument pour la stabilité d'un dictateur.

Avec la rhétorique de la guerre contre le terrorisme, la coopération militaire française, déjà bien ancrée dans l'histoire du Togo, a encore de beaux jours devant elle, en dépit des violations des droits humains.

Emma Cailleau

1. « Marc Vizy : 'Les réformes vont dans le bon sens' », *republicoftogo.com*, 13/05/2019

2. « Interdiction déguisée des manifestations au Togo :

Le Silence Complice du "Groupe des 5" », *Fraternité* No.311 du 17 avril 2019

3. Voir le rapport de Survie, "Coopération militaire et

policière en Françafrique", mars 2018

4. Voir <https://tg.ambafrance.org/Sequence-de-cooperation-de-defense-du-7-au-18-janvier-2019>

COOPÉRATION MILITAIRE

LE BONS SENS FRANÇAIS DE LA RÉPRESSION PRÉ-ÉLECTORALE

Tous les voyants sont au rouge en Guinée. La France le sait mais continue de célébrer la consolidation de liens militaires avec le pouvoir en pleine dérive autoritaire d'Alpha Condé, qui veut changer la Constitution. Il en faudrait plus pour faire reculer notre diplomatie, qui vient de célébrer la reprise de la coopération militaire avec le Burundi, en dépit du climat de terreur qui prévaut toujours.

En 2015, sous François Hollande, la diplomatie française avait pris deux décisions qui trouvent ces dernières semaines un écho particulier. La France avait alors apporté un soutien, par la voix du président de la République lui-même, au tripartouillage de la Constitution au Congo-Brazzaville, en renouvelant même la coopération militaire avec le régime juste avant la vague de répression féroce (cf. *Billets* n°251, octobre 2015). Mais, presque au même moment, elle s'était résolue à suspendre sa coopération militaire avec le Burundi, qui s'enfonçait dans une crise et un cycle de violences d'État du fait de la volonté du président Nkurunziza de modifier lui aussi la Constitution. Soutien réaffirmé au Congo, où la répression est passée sous les radars médiatiques, suspension au Burundi, dont la crise défait la chronique, à chaque fois en lien avec le désir du despote local de se cramponner à son fauteuil.

« Sur la Guinée, oui je sais »

Début 2018, en Guinée, plusieurs personnes ont été tuées dans la répression des manifestations de l'opposition, qui contestait les résultats des élections locales. Puis, à partir de juillet 2018, le pouvoir a interdit toute manifestation, sous prétexte sécuritaire. Bon timing pour célébrer les liens militaires entre la France et ce régime en train de se verrouiller : le 1er août 2018, l'attaché de Défense de l'ambassade de France a été ainsi élevé au grade d'officier de l'ordre national du mérite guinéen, par le ministre d'État en charge des Affaires présidentielles et de la Défense Nationale, qui s'est félicité que « *le Colonel Roland Briane a raffermi la coopération militaire* » entre les deux pays (gn.ambafrance.org, 8/08/18). Depuis, Alpha Condé, ancien opposant historique devenu enfin président de Guinée en 2010 et « réélu » au terme d'un scrutin contesté en 2015, a depuis des mois entretenu le flou sur son intention de modifier la Constitution pour faire sauter la limitation de deux man-

ats présidentiels – donc pour se cramponner à son tour à son fauteuil. La société civile et l'opposition guinéennes s'organisent : un front national pour la défense de la Constitution s'est créé et essuie les foudres du régime (arrestations et intimidation de leaders mi-juillet, confiscation de matériel militant), en parallèle d'un durcissement législatif concernant les associations et de l'éviction des voix critiques dans les organes de consultation de la société civile. Cas d'école : c'est le premier projet de tripartouillage constitutionnel chez un allié français depuis l'élection d'Emmanuel Macron. Son ministre des Affaires étrangères, l'ancien « hollandais » Jean-Yves Le Drian, interrogé par un député le 28 mai, s'est fait simple observateur : « *Sur la Guinée, oui je sais. Mais je suis en séance publique, donc je ne peux que constater comme vous une situation qui peut être préoccupante* » (RFI, 29/05). Le 27 juin, la présidence guinéenne a enfin fait l'annonce officielle : « *Le président de la République a pris acte de la volonté librement exprimée par la totalité des membres du gouvernement de s'inscrire résolument dans la dynamique du référendum pour une nouvelle Constitution.* »

Votez « stabilité »

La diplomatie française n'a pas pour autant exprimé davantage d'inquiétude. Le 14 juillet, l'ambassadeur de France à Conakry a appelé à « *un débat politique ouvert, inclusif et pacifique ainsi qu'un processus électoral libre, honnête, démocratique et transparent, garantissant la crédibilité des scrutins* », puis ajouté que « *quel que soit le choix du peuple guinéen lors des prochaines consultations* », il faudra « *poursuivre les réformes* » et garantir « *la stabilité* ». En realpolitik, la stabilité reste le cache-sexe des pires dictatures franc-africaines et la précision « *quel que soit le choix du peuple* » en parlant de « *consultations* » n'est évidemment pas neutre : elle laisse la porte ouverte à Alpha Condé, à l'instar d'un

François Hollande déclarant en 2015 que « *Denis Sassou Nguesso peut consulter son peuple, ça fait partie de son droit et le peuple doit répondre* ». Ayant traversé près d'un demi-siècle de dictature (avec Sékou Touré puis Lansana Conté), le peuple guinéen risque de vouloir s'exprimer dans la rue, malgré la répression. La France, maintiendra-t-elle sur place ses 11 coopérateurs militaires permanents¹ (en plus de programmes ponctuels de formation), « *insérés dans les forces armées guinéennes, portant le même uniforme, symbole de la fraternité entre les institutions* » comme l'explique l'ambassade sur son site internet ? D'expérience, on peut répondre que oui : au Togo, au Tchad, au Gabon, au Congo, etc., malgré la répression, les coopérateurs militaires français restent.

Au Burundi, la crise s'aggrave...

La seule exception publique, c'était le Burundi : la France avait fait savoir début 2016 qu'elle avait suspendu sa coopération militaire en 2015, quand le pays plongeait dans une grave crise interne liée aux velléités du président Nkurunziza d'imposer une nouvelle Constitution. Depuis, celle adoptée en 2018 lui permet de se représenter, mais le despote illuminé a fait savoir dans la foulée qu'il ne comptait pas être candidat à sa propre succession. Nouvelle extravagance de Nkurunziza ? Pas forcément, puisque les termes de cette nouvelle Constitution lui permettent aussi de restaurer une monarchie, ce dont le suspectent de plus en plus opposants et observateurs : son discours lors de la Fête nationale le 1er juillet et les annonces de changements de noms de différents édifices publics et boulevards de la capitale « *sont compris comme une volonté de Pierre Nkurunziza d'effacer les trois républiques et célébrer une fois de plus la monarchie. En mai dernier, il avait ordonné de remplacer la devise nationale "Unité,*

1. <https://gn.ambafrance.org/Mission-de-cooperation-de-defense>, consulté en juillet 2019

travail, progrès" sur les monuments nationaux, par la devise royale, "Dieu, le Roi et le Burundi" » (*La Libre Belgique*, 3/07). Le climat de terreur est toujours le même au Burundi et l'Union européenne vient de décider de renouveler ses sanctions, dont la suspension de la coopération de développement du fait des graves violations des droits humains.

... sauf vue depuis Paris

Mais côté français, tout baigne, comme l'a expliqué l'ambassadeur de France au Burundi le 14 juillet : « *L'année écoulée a également été celle de la reprise de notre relation bilatérale. La France a tendu la main aux autorités burundaises et la visite du Ministre des Affaires étrangères Ezéchiel Nigibira à Paris, fin octobre 2018, a débouché sur la reprise progressive d'une coopération dans le domaine de la défense* ». Outre cette reprise de la coopération militaire alors que la situation est toujours aussi grave, le diplomate a salué « *la reprise de notre dialogue politique [qui] pourra s'épanouir pleinement une fois passées les échéances électorales à venir* ». Selon lui, Emmanuel Macron a d'ailleurs écrit à Pierre Nkurunziza quelques jours plus tôt que « *la France sera à vos côtés lors de cette échéance majeure, qui sera une occasion de renforcer votre dialogue avec l'opposition et l'ensemble des forces vives de la société burundaise. Votre décision de ne pas vous représenter à un nouveau mandat en 2020, ainsi que l'agrément donné au Congrès National pour la Liberté sont autant de mesures fortes qui témoignent de votre engagement à ce sens. (...) Je reste en effet convaincu que la tenue d'élections libres et transparentes sera l'occasion de tirer un trait définitif sur la crise*

politique ouverte en 2015 ». Cette dernière phrase, prise hors contexte, pourrait satisfaire quelque vision généreuse (mais naïve) de la politique étrangère tricolore. Mais là encore l'expérience franc-africaine offre une lecture plus précise : que Nkurunziza reste ou non au pouvoir, et surtout que la terreur se prolonge ou non, il faut juste à la diplomatie française un simulacre d'élections sur lequel s'appuyer pour resserrer des liens, quitte à fragiliser les positions européennes.

Dialogue de sourds

En off, des diplomates français ne se gênaient pas pour critiquer la rupture du « dialogue » et la suspension de la coopération militaire avec le Burundi : l'aggravation de la situation depuis 2015 montrait, selon eux, que ce type de sanction diplomatique n'avait aucun intérêt, prétendant ainsi justifier par exemple le maintien de la coopération militaire avec un régime camerounais en guerre contre sa population anglophone. Un raisonnement qui oublie que depuis bientôt trois décennies que la France prétend privilégier le dialogue avec les différentes dictatures du continent pour « passer des messages », la situation ne s'y est pas plus améliorée : bien au contraire, les régimes en place comme leur opposition ont eu la garantie que Paris ne lâcherait pas ses alliés, contribuant à figer ces régimes modèles de « stabilité ». Dans les choix diplomatiques vis à vis de la Guinée et du Burundi, Emmanuel Macron et ses ministres n'innovent pas, une fois de plus.

*Thomas Borrel
et Roland Petit*

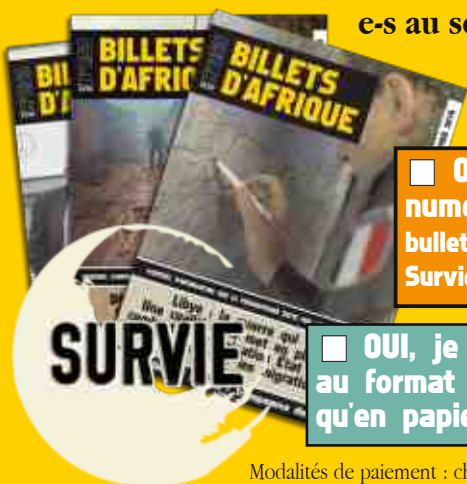
Disparition

En plein bouclage de ce numéro, nous avons appris le décès de Sharon Courtoux, affaiblie depuis des années par la maladie. Sharon était une figure historique - et un membre d'honneur - de l'association Survie, dont elle accompagna l'évolution pendant 30 ans, d'un mouvement tiers-mondiste militant pour une aide au développement plus efficace (au travers d'une "loi de Survie", largement soutenue mais jamais votée) à l'association que nous connaissons aujourd'hui, qui pose un regard radical et exigeant sur la politique de la France en Afrique. "Déléguée du président" François-Xavier Verschave puis "de la présidente" Odile Biyidi-Awala, bénévole permanente au siège de l'association jusqu'à un accident de circulation en 2009, elle fut de tous les combats de Survie et contre toutes les blessures infligées par la Françafrique durant toutes ces années : complicité dans le génocide des Tutsis au Rwanda, les guerres du Congo-Brazzaville et du Zaïre/RDC, succession familiale au Togo, dictature sans partage au Tchad, etc. Elle fut, aussi, une inlassable contributrice et relectrice de ce journal, *Billets d'Afrique*. Ironie du sort : elle nous a quittés en même temps que le confusionniste Pierre Péan, plumitif de la Françafrique qui aimait insulter la mémoire de Verschave et n'avait de cesse de réhabiliter le rôle de la France mitterrandienne au Rwanda. A croire que Sharon est partie comme elle a vécu : dans le combat militant, sans jamais rien lâcher.

Thomas Noiro

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles, militants au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €